

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal  
Du lundi 08 avril 2024**

**Présents** : M. MARTINOT Bruno, M. JUSSIAUME Alain, M. PERTUISOT Michel, M. BEAUGRAND Joël, M. HEIN Grégory, M. GATOUILLAT Pierre, Mme PORTIER Evelyne, M. ANTRIEUX Jérôme, Mme MADURELL Patricia

**Excusé :**

M. BRION Pascal donnant procuration à M. MARTINOT Bruno

**Absents** : M. KELLER Jérôme, Mme LEEMANS Aurélie,

**Secrétaire de séance** : Mme PORTIER Evelyne

**Séance ouverte à 19h30 sous la présidence de M. MARTINOT Bruno, Maire.**

**1°) Approbation du Compte de Gestion 2023 : (vote à l'unanimité)**

Vu les résultats du Compte de Gestion 2023 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du budget principal de la commune

**2°) Approbation du Compte Administratif 2023 : (vote à l'unanimité)**

Vu les résultats du Compte Administratif 2023 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune

**3°) Affectation du résultat 2024 : (vote à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

Considérant que le Compte Administratif de 2023 fait apparaître :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Un excédent de fonctionnement de            | 522 047.80 € |
| - Un excédent d'investissement de             | 67 559.62 €  |
| - Un état des restes à réaliser en dépense de | 312 197.00 € |
| - Un état des restes à réaliser en recette de | 135 000.00 € |

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Section d'investissement, compte 1068 | 177 197.00 € |
| - Section de fonctionnement, compte 002 | 412 410.42 € |

#### **4°) Vote des subventions 2024 : (vote à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessous pour l'année 2024 :

- Gymnastique Volontaire de Prugny :	100 €
- Don du sang :	100 €
- Animations Cosines	1 150 €
- Les P'tiots en fête	300 € + 50 € fête des écoles
- Coopérative scolaire	230 €
- Le club des aînés	550 €
- Collège Max Hutin	50 €
- Foyer Socio Educatif	100 €
- Prévention routière	40 €
- Souvenir Français	50 €
- Amicale des pompiers	350 €
- JSVPO	100 €
- Divers	130 €
- CCAS	2 500 €

#### **5°) Taxe d'affouage 2024 / 2025 : (1 vote contre et 9 votes pour)**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs suivants pour la période 2024 / 2025 :

*Pour les résidents de la commune (les ayants droits au part de bois)*

- ↳ 50 € la part de bois jusqu'à 10 stères et encaissement dès l'inscription
- ↳ 7.00 € le stère au-delà des 10 premiers stères pour les habitants de la Commune de Vauchassis
- ↳ 8.50 € le stère au-delà des 10 premiers stères pour les habitants extérieurs

*Pour les habitants de la commune et les personnes extérieures (vente de bois)*

↳ suivant la nature du bois (essence) et la qualité (bois de chauffage ou grumes), le prix pourra être fixé entre 5 et 500 € le stère selon l'estimation de l'ONF.

#### **6°) Vote des taux des impôts directs locaux 2024 : (vote à l'unanimité)**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - o Taxe d'habitation : 39.86 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.21 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.46 %

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **7°) Vote du Budget Primitif 2024 : (vote à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2024 de la Commune avec l'équilibre suivant :

Dépenses d'investissement :	1 109 092.00 €
Recettes d'investissement :	1 109 092.00 €
Dépenses de fonctionnement :	790 051.42 €
Recettes de fonctionnement :	835 074.42 €

#### **8°) ONF : Devis programme d'actions 2024 : (vote à l'unanimité)**

Monsieur le Maire propose le devis N° DEC-24-868207-00557021/05252 de l'ONF, concernant le programme d'actions de 2024.

Après étude, le Conseil Municipal :

- Accepte les travaux sylvicoles dans la parcelle 17.1, pour un montant de 20 113.51 € HT
- Accepte les travaux sylvicoles dans la parcelle 18, pour un montant de 3 086.39 €

#### **9°) Nomination d'un référent « transition écologique et énergétique » : (vote à l'unanimité)**

Sous l'égide des ministères de la Transition écologique et de l'énergie, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a lancé un réseau unique d'élus référents Transition Ecologique et Energétique dans chaque Commune, chaque Intercommunalité de France et à l'échelle de chaque Région.

L'adhésion au réseau est gratuite.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de nommer Mme MADURELL Patricia comme référent Transition Ecologique et Energétique pour la Commune de Vauchassis.

#### **10°) Ecole de Vauchassis : Devis volets roulants : (vote à l'unanimité)**

Monsieur le Maire propose des devis pour le changement de tous les volets roulants de l'Ecole de Vauchassis.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une Déclaration Préalable de travaux devra être déposée auprès des services compétents.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal accepte le devis de Mr BROGGI Stéphane, pour le changement de 11 volets roulants à l'école de Vauchassis, pour un montant de 5 103.34 € TTC.

#### **11°) City stade : facture complémentaire pour le terrassement : (vote à l'unanimité)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrassement du terrain du city stade a nécessité de travaux supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Terr'Elec, d'un montant de 5 474.40 € TTC, pour des travaux supplémentaires de terrassement.

## **12°) Vente de terrain : (vote à l'unanimité)**

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la société ATC, nous faisant une proposition d'achat du terrain situé « les hauts Cornets », d'une surface de 65 m<sup>2</sup>, pour un montant de 16 000.00 € net.

Monsieur le Maire informe que ce terrain accueille l'antenne pour la téléphonie mobile et que la société ATC prendrait en charge les frais administratifs et les frais de notaire.

Après concertation, le Conseil Municipal refuse cette proposition.

## **13°) Décisions modificatives : (vote à l'unanimité)**

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023 / 18-09 / 033 du 18 septembre 2023 du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :

- Section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section
- Section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal autorise :

- Le Maire à procéder, pour l'année 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

## **14°) Questions diverses :**

### ***A – Ramassage des Ordures Ménagères :***

A partir du 15 septembre 2024, le ramassage des OM se fera qu'une semaine sur deux.

Une réunion de travail est à prévoir pour étudier les problèmes sur les différentes rues afin de faciliter le passage du camion benne.

### ***B – Cavurnes : (vote à l'unanimité)***

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de la société GROSSET, d'un montant de 2 528.00 € TTC, pour la fourniture et pose de 8 caveaux cinéraires en cuve ciment.

### ***C – Elections Européennes :***

Mise en place de la tenue du bureau de vote pour le 9 juin prochain

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
JUSSIAUME Alain	BEAUGRAND Joël	PERTUISOT Michel	ANTRIEUX Jérôme
PORTIER Evelyne	GATOUILLAT Pierre	MADURELL Patricia	MARTINOT Bruno
LEEMANS Aurélie	GATOUILLAT Solange	BRION Pascal	HEIN Grégory

***D – Compte Facebook de la Commune :***

La commune a ouvert une page FACEBOOK afin de permettre une information directe pour les habitants, une diffusion de photos ainsi que des échanges constructifs.

Or nous constatons depuis quelque temps une dérive vers des dénigrement systématiques de la part d'un petit nombre de personnes, colportant des informations fausses (non vérifiées) et des commentaires à la limite de la calomnie.

Il est facile de vérifier la véracité de certaines affirmations en téléphonant à la mairie, ou en demandant un rendez-vous à Monsieur le Maire pour un échange en direct.

Nous tenons à rappeler que Monsieur le Maire se réserve le droit de déposer plainte si les médisances perdurent.

Notre page reste ouverte pour le moment, pour une bonne communication et un dialogue cordial.

***E – Ballots de paille sur Terrain de foot :***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail sera envoyé au Chef des Pompiers de Vauchassis afin que les ballots de paille, installés sur le terrain de foot depuis le 14 juillet 2023, soient retirés dans un délai de 15 jours, au vu de leur dangerosité et à l'organisation du vide grenier de l'association les P'tiots en fête le 26 mai prochain.

***F – City stade :***

Madame MADURELL Patricia, 3<sup>ème</sup> adjointe, demande que le Conseil Municipal réfléchisse sur l'organisation de l'inauguration du city stade.

***G – Logement communal :***

Afin de commencer les travaux dans le logement communal, situé à la Mairie de Vauchassis, un devis pour un bilan énergétique sera demandé.

**La séance est levée à 21h40**

